

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Siège social: 1807A Av de La Résistance-83000 TOULON
Siret: 477 793 459 00025 - Président: Julien Mari
E-mail: j.mari@orange.fr
Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 5 novembre 2024 au YCT

Présents : Jacques Boutet, Catherine Claverie, Laurent Corbier, Marie Danièle Corne, Aline Cros, Jeanine De Ganay, Emmanuel De La Taille, Hélène Le Gac, Guy Le Roux, Nelly Maître, Julien Mari, Annie Pinard, François-Régis Porquet, Jean-Marie Quentel, Florian Roquette

Excusés : Lore-Lise Brégal, Didier Gestat de Garambé, Patrick Lerousoux, Arnaud Louis

1. Accueil et présentation des nouveaux administrateurs

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Catherine Claverie, Emmanuel De La Taille et Florian Roquette au sein de notre CA.

2. Le poste de secrétaire

Il est toujours vacant. En attendant Nelly et Jacques assurent l'intérim.

3. Le projet TABARLY

Nous y avons consacré nos deux heures de réunion. Laurent avait rédigé un projet de contribution de notre CIL à l'enquête publique. Ce texte a été distribué à chacun des participants. Il a grandement facilité et enrichi la discussion qui s'en est suivi sur chacun des points abordés par ce texte. Chacun a pu donner son point de vue. Il est rapidement apparu un large consensus sur les principales interrogations et inquiétudes qu'a suscité ce projet à savoir :

- Le passage à 12 mètres maximum, au moins pour deux bâtiments. Cette dérogation importante au PLU de notre quartier (hauteur maximum à 7m) est-elle justifiée ? La nécessité d'un atelier de réparation de cette hauteur ne nous apparaît pas évidente.
- Les atteintes à l'environnement dans un milieu fragile. Les opérations de destruction puis de construction seront-elles inoffensives ? La montée des eaux prévues à moyen terme est-elle suffisamment prise en compte ?
- L'effort budgétaire municipal de plus d'une dizaine de millions n'aurait-il pas un impact sur les autres priorités (sécurité et voirie) ?

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- Que se passera-t-il si le projet n'aboutit pas et qu'une autre équipe municipale s'appuie sur cette dérogation à 12m ?

Tous ces points sont repris et développés dans le texte mis au point lors de cette réunion.

Il a été convenu, qu'après une rédaction définitive issue de la réunion et approuvé par les membres du CA, que ce texte soit transmis

- bien sûr au commissaire chargé de l'enquête publique ;
- à l'ensemble des habitants du quartier dont nous disposons d'une adresse électronique ;
- au CIL du Mourillon qui, vu sa position géographique, est concerné au premier chef ;
- à la fédération MART à laquelle nous appartenons ;
- à la fédération des CIL de l'Est de Toulon.

Enfin ce texte est mis en ligne sur la page d'accueil de notre site.

4. Nouveaux courriers et doléances : faute de temps, il est convenu de faire un point complet des nouvelles doléances lors de notre prochain CA.

5. Rappel des dates des prochains CA 2024 : le mardi 3 décembre à 17h30 au YCT.